



Direction de l'intérieur et de la justice
Office des mineurs

Hallerstrasse 5
Case postale
3001 Berne
+41 31 633 76 33
kja-bern@be.ch
www.be.ch/om

Prestation: suivi intensif dans le cadre d'un placement résidentiel

Catalogue de prestations:

Prestation de type résidentiel

Descriptif de la prestation:

Il s'agit d'offrir aux enfants et aux adolescents souffrant de graves troubles psychiques et psycho-sociaux des cadres à la fois individuels et variés, qui répondent à leurs besoins, pour une durée limitée. Ces enfants et adolescents vivent dans les locaux d'une institution de type résidentiel (il peut aussi s'agir d'un appartement) ou dans une famille d'accueil et y sont évalués, puis encadrés et encouragés par des mesures de pédagogie sociale, de psychologie et d'intégration sociale. Les offres de conseil, les services de pédopsychiatrie ainsi que le travail avec les parents sont assurés. Les enfants et adolescents sont scolarisés individuellement dans l'école du prestataire. La prestation «suivi intensif» englobe la gestion des cas (coordination de systèmes de prise en charge orientés vers des besoins individuels et variés) ainsi que le suivi intensif sur les plans socio-pédagogique, psychologique et scolaire dans un cadre qui a été défini au préalable. Au centre de ce suivi: une analyse de la situation dynamique et axée sur l'intervention.

Le suivi se déroule en deux phases: une phase d'hébergement pour commencer (3 à 4 mois), puis une phase de stabilisation et d'encadrement. La durée globale du suivi est de 18 mois au maximum. Il revient au commanditaire de prestations de décider d'une éventuelle prolongation de l'encadrement.

Objectifs supérieurs:

L'enfant ou l'adolescent(e) est soutenu(e) dans son développement aux plans émotionnel, social, mental, intellectuel et physique dans le cadre d'objectifs qui ont fait l'objet d'un accord. Une stabilisation aussi bien psychique que sociale est atteinte et une intégration sociale conforme à son âge est encouragée.

Destinataires de la prestation:

Les enfants et adolescents qui se trouvent dans des situations excessivement difficiles, notamment ceux qui ont déjà vécu des moments de crise ou des ruptures au sein d'institutions socio-pédagogiques ou de familles d'accueil et dont les besoins spécifiques, individuels et complexes en termes d'encadrement et de formation n'ont pas pu suffisamment être satisfaits dans le cadre du précédent placement résidentiel.

Les objectifs de la prestation sont contraignants. Plusieurs indicateurs et standards peuvent être rattachés à un objectif de prestation.

Objectif 1 de la prestation: Le mandat relatif au suivi intensif et à l'analyse dynamique, dont le contenu, la forme, l'étendue et la durée déterminée peuvent varier, est mis en œuvre avec le concours de l'enfant ou l'adolescent(e), qui y est intégré(e) d'une manière adaptée à son âge. Après qu'une stabilisation et qu'un apaisement de la situation ont pu être atteints, d'une part des objectifs concrets et réalistes, accompagnés d'un calendrier, sont fixés et d'autre part les rôles des différents acteurs et disciplines sont évalués et harmonisés.

Indicateur 1 pour l'objectif 1: Etablissement d'une convention au sujet des objectifs du suivi intensif, y compris leur examen régulier ainsi que la définition de mesures d'encadrement individuelles, complexes et interdisciplinaires sur la base d'une analyse des facteurs de risque et des ressources.

Standard pour l'indicateur 1: Pour 100 % des suivis, signature de la convention par les spécialistes et les personnes impliquées et envoi au commanditaire des prestations dans un délai raisonnable.

Méthodologie et instruments Mandat du service ayant estimé la mesure indiquée, convention d'objectifs écrite

Objectif 2 de la prestation: L'enfant ou l'adolescent(e) est stable du point de vue psychique et progresse dans les comportements sociaux, la communication et les domaines de la vie quotidienne. Il ou elle est à même, dans la mesure de ses possibilités, de mener une réflexion sur sa situation personnelle et familiale.

Indicateur 1 pour l'objectif 2: Comparaison (comportements sociaux, communication et domaines de la vie quotidienne) avec le plan d'encouragement interdisciplinaire (y c. mesures de soutien dans le cadre du suivi) à plusieurs moments. Evaluation régulière de la prestation d'encadrement.

Standard pour l'indicateur 1: ... % d'évaluations positives par les spécialistes au sujet de l'évolution de l'enfant ou de l'adolescent(e) et du système familial

Méthodologie et instruments Plan d'encouragement et entretiens de bilan, séances de réseau interdisciplinaires, évaluations ou tests standardisés.

Objectif 3 de la prestation: L'enfant ou l'adolescent(e) est accompagné(e) et soutenu(e) dans son évolution scolaire. Les plans d'encouragement socio-pédagogique et scolaire ainsi que les mesures thérapeutiques complémentaires ont fait l'objet d'accords et sont harmonisés entre eux. Le soutien dans le cadre d'une formation éventuelle est garanti.

Indicateur 1 pour l'objectif 3: Objectifs convenus avec l'école ou l'organisme de formation (y c. mesures de soutien individuelles)

Standard pour l'indicateur 1: 100 % des cas

Méthodologie et instruments Plan d'encouragement et procès-verbaux d'un bilan interdisciplinaire, rapports scolaires

Objectif 4 de la prestation: Dans les situations de crise, un suivi et un hébergement individualisés et de qualité sont garantis sept jours sur sept et 24 heures sur 24.

Indicateur 1 pour l'objectif 4: Placement d'urgence avec service de garde 24 heures sur 24

Standard pour l'indicateur 1: Prévu dans 100 % des cas; tous les services d'aide sont connus.

Méthodologie et instruments Bilan interdisciplinaire, statistique des sorties

Objectif 5 de la prestation: L'enfant ou l'adolescent(e) est soutenu(e) dans la construction de ses relations avec son environnement social et/ou sa famille d'origine. Cette dernière est impliquée de manière adéquate dans le processus et bénéficie d'un soutien.

Indicateur 1 pour l'objectif 5: Réglementation des visites et des contacts entre l'enfant ou l'adolescent(e), son environnement social, sa famille d'origine et sa famille d'accueil ou l'institution.

Standard pour l'indicateur 1: Fait l'objet d'un accord dans % des cas

Indicateur 2 pour l'objectif 5: Réalisation des objectifs fixés pour ce qui concerne les relations avec la famille d'origine

Standard 1 pour l'indicateur 2: Les spécialistes observent une évolution positive lors de la plupart des contrôles.

Standard 2 pour l'indicateur 2 Le système familial observe une évolution positive lors de la plupart des contrôles.

Indicateur 3 pour l'objectif 5: Evaluation par l'enfant ou l'adolescent(e) des relations dans le système familial

Standard 1 pour l'indicateur 3: L'enfant ou l'adolescent(e) observe une évolution positive lors de la plupart des contrôles.

Méthodologie et instruments Séances de réseau interdisciplinaires (participation de l'enfant ou de l'adolescent(e) et de la famille d'origine), possibilité de communiquer un retour, évaluations ou tests standardisés.

Objectif 6 de la prestation: Après sa sortie, intervenue tel que planifié, l'enfant ou l'adolescent(e) est intégré(e) à un environnement adéquat et stimulant. La poursuite du suivi est prévue, dans la mesure du nécessaire.

Indicateur 1 pour l'objectif 6: Solution subséquente planifiée et décidée d'un commun accord, le cas échéant.

Standard pour l'indicateur 1; Est prévue dans ... % des cas avant la sortie.

Indicateur 2 pour l'objectif 6: La solution subséquente choisie est maintenue pour l'enfant ou l'adolescent(e).

**Standard pour
l'indicateur 2:**

Dans deux tiers des cas, six mois après la sortie

**Méthodologie et
instruments**

Séances de réseau interdisciplinaires, rapport final, enquête

Version d'octobre 2020

EXEMPLE